



4588 - Objets perdus ramassés dans le périmètre sacré.

question

L'un des fils a ramassé une montre dans la mosquée sacrée de La Mecque et l'a gardée pendant plus de 4 ans. Quelle solution doit-on adopter ? Faut-il la retourner à la mosquée ou faire une aumône de son prix au profit d'un pauvre après l'avoir fait évalué par un vendeur de montre ? Puisse Allah vous réserver la meilleure récompense.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est permis de ramasser les objets perdus dans le périmètre sacré que pour les annoncer en raison des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) **La prise des objets qui y sont perdus n'est autorisée qu'à celui qui veut les annoncer** (rapporté par Boukhari et Mouslim).

Ce que l'intéressé doit faire est d'annoncer la montre au Tribunal principal de La Mecque afin que le tribunal la remette à la Commission chargée de la garde des objets perdus ramassés dans le périmètre sacré. Ainsi, il aura la conscience quitte. Mais il doit se repentir à Allah le Transcendant, s'il a fait preuve de négligence dans l'annonce de la découverte de la montre dans le passé. C'est Allah seul qui assiste.